L’annexe « Classement interzonal » a été supprimée suite à l’exercice d’une personne concernée de son droit à l’oubli conformément à l’article 17 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.